

Permanences des Psychologues EN au lycée

Madame MOCERINO

Le lundi toute la journée

Monsieur LOISEL

Le jeudi toute la journée

Prendre rendez- vous au secrétariat



Centre d'information
et d'orientation
Ambérieu-en-Bugey



académie
Lyon

éducation
nationale



**Rue Marcel Paul - BP 512
01505 AMBERIEU EN BUGEY
Tél: 04.74.38.33.46**

Mail : cio-amberieu@ac-lyon.fr

Site : www2.ac-lyon.fr/orientation/ain/amberieu

**Ouvert tous les jours de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
et pendant les vacances scolaires**



DES SALONS POUR DECOUVRIR

- Salon de l'étudiant : 05-07 janvier 2023 à Eurexpo
- Les JES : mercredi 25 et jeudi 26 janvier 2023
- Mondial des métiers : 01-04 décembre 2022 à Eurexpo
- Portes ouvertes des établissements (visio/présentation des formations)



SITES UTILES

- www.terminales2022-2023.fr
(infos sur les filières, les formations, les métiers...)
- www.parcoursup.fr
(plus de 17 000 fiches de formations détaillées)
- www.onisep.fr
- [www.univ-lyon1](http://www.univ-lyon1.fr) (2 ou 3).fr et sites des lycées
- www.fun-mooc.fr
- www.messervices.etudiant.gouv.fr



LES REPÈRES

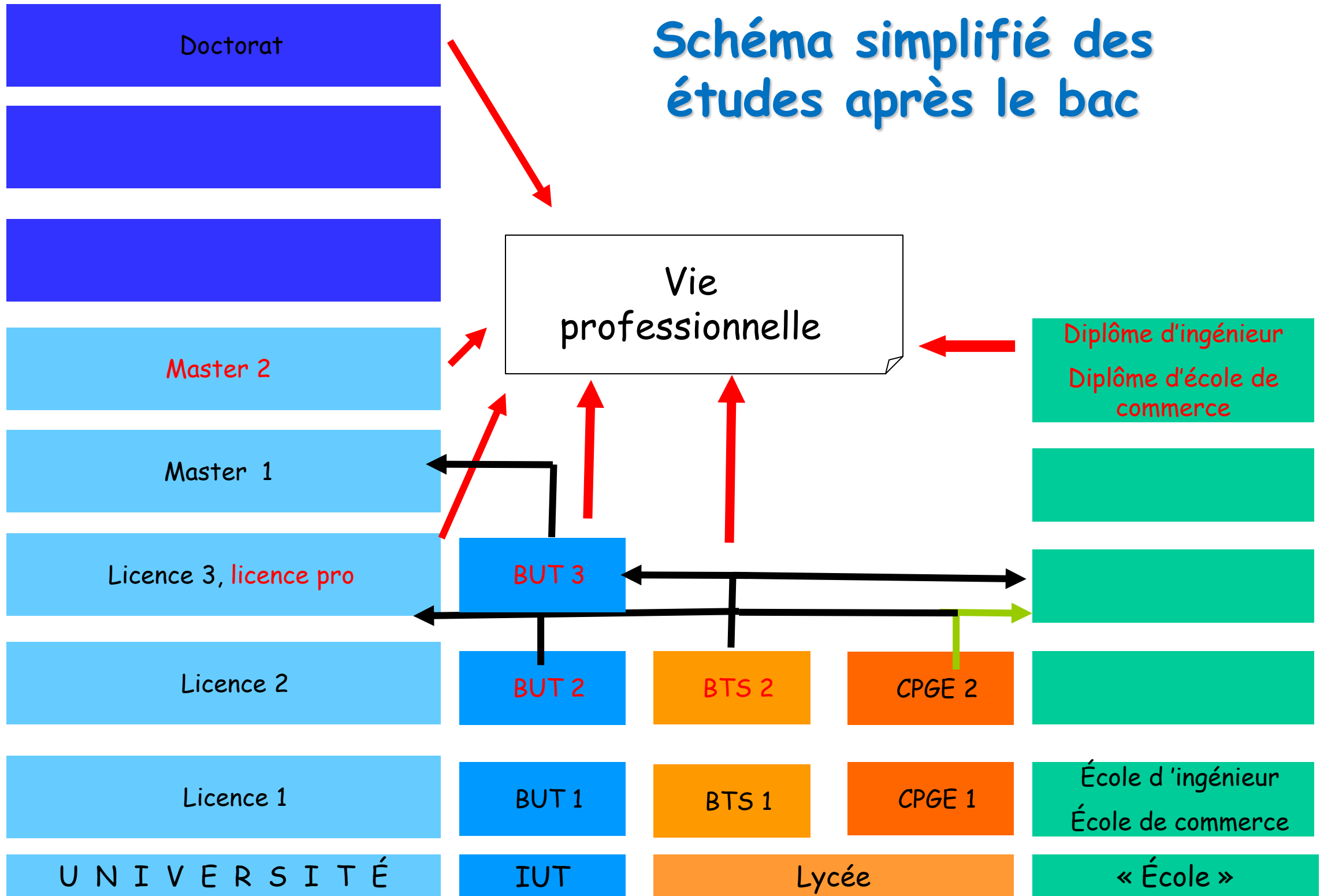
Ce que je peux faire avec mon bac...



	Voie générale			Voie technologique		
	Première	Terminale	Total cycle	Première	Terminale	Total cycle
Enseignements obligatoires évalués en épreuves terminales						
Français	10		10	10		10
Philosophie		8	8		4	4
Enseignement de spécialité 1	16		16	16		16
Enseignement de spécialité 2	16		16	16		16
Grand oral	10		10	14		14
			60			60
Enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales						
Enseignement de spécialité de 1 ^{re}	8		8	8		8
Histoire-géographie	3	3	6	3	3	6
Langue vivante A	3	3	6	3	3	6
Langue vivante B	3	3	6	3	3	6
Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)	3	3	6	3	3	6
Éducation physique et sportive	6		6	6		6
Enseignement moral et civique	1	1	2	1	1	2
			40			40
Tous enseignements obligatoires			100			100

	Voie générale			Voie technologique		
	Première	Terminale	Total cycle	Première	Terminale	Total cycle
Option 1	2	2	4	2	2	4
Option 2		2	2	2	2	4
LCA Latin	2	2	4			
LCA Grec	2	2	4			
Tous enseignements optionnels	6	8	14	4	4	8

Schéma simplifié des études après le bac



BUT

- Formation en 3 ans (= grade licence)
- DUT délivré au bout de la 2^{ème} année
- **Objectif** : permettre aux jeunes de s'insérer professionnellement ou de poursuivre des études:
 - Des stages de 22 à 26 semaines avec production d'un rapport de stage et d'une soutenance.
 - Des projets tutorés en BUT (600 heures)
 - Une pédagogie adaptée avec une large place aux travaux dirigés et pratiques en petits groupes

*Des passerelles permettent d'intégrer le But à différentes étapes
(BUT2, BUT3)

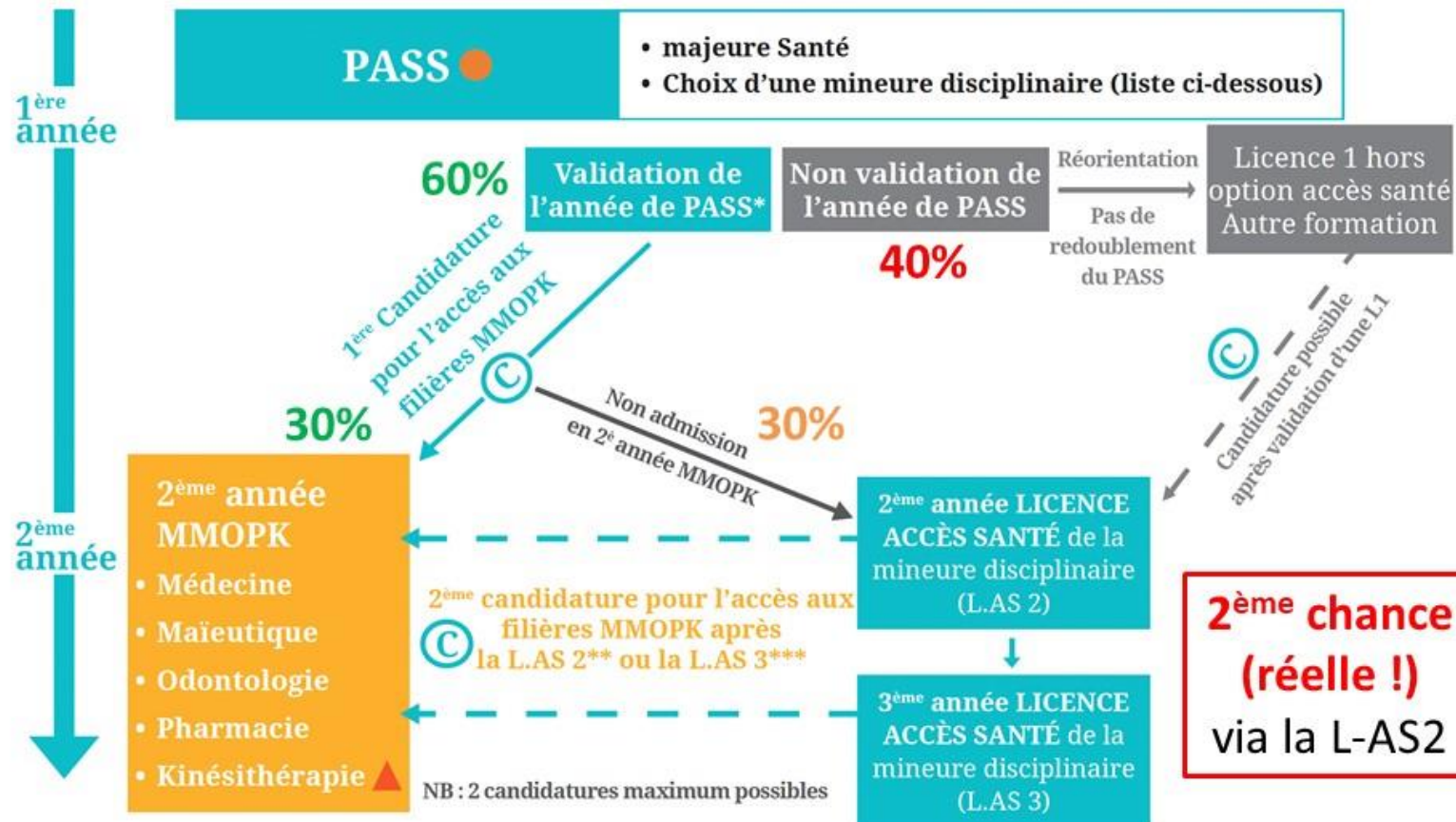


RÉFORME DES ÉTUDES DE SANTÉ

- **2 parcours : PASS (Parcours d'Accès Spécifique Santé) et LAS (Licence Accès Santé)**
- **2 candidatures possibles après la L1, L2 ou L3 mais pas de redoublement**



L'accès MMOPK via PASS → 50% en 2022-2023



En 2021-2022

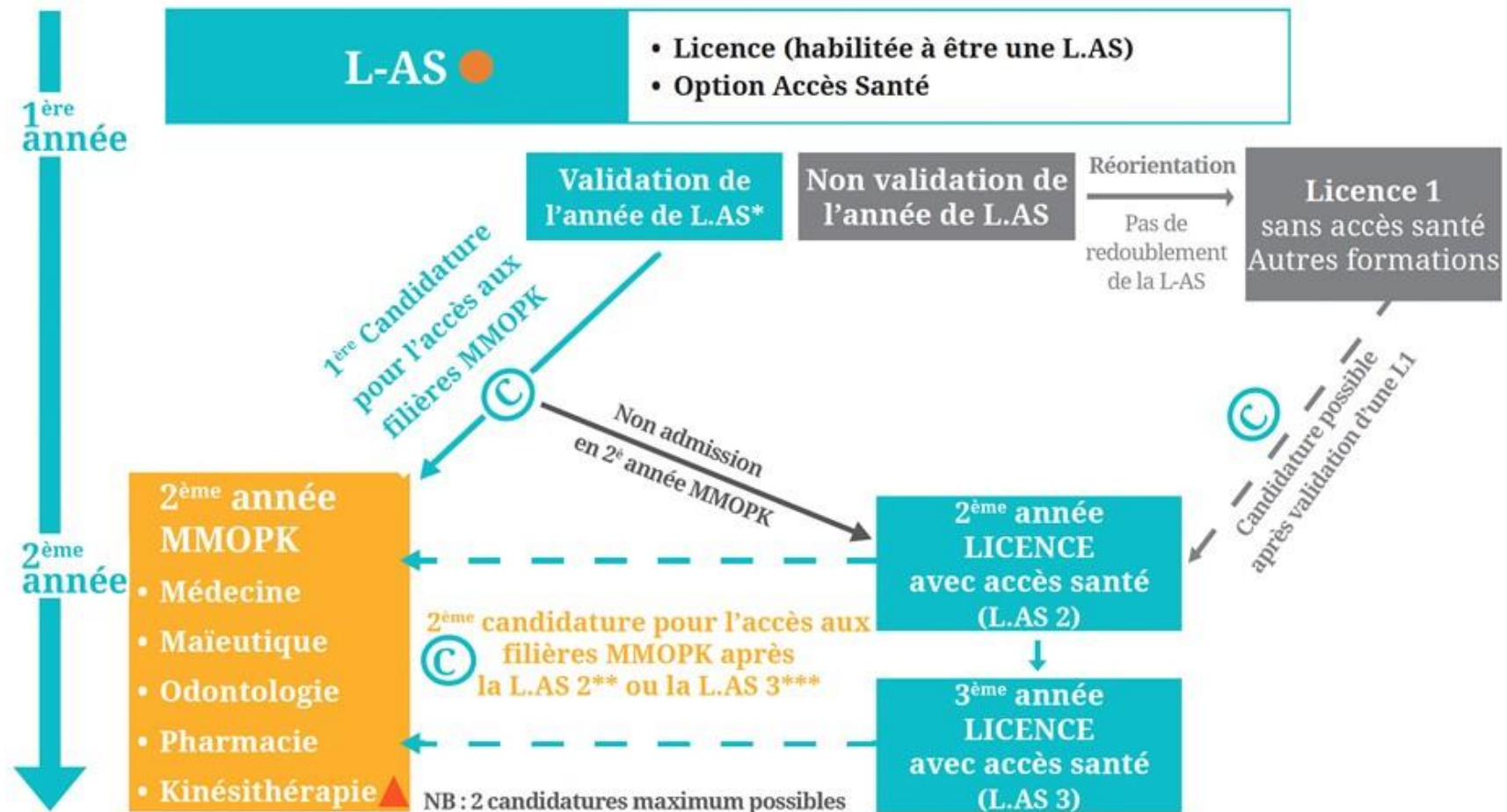
1735 places

MINEURES DISCIPLINAIRES au choix en PASS Mention de Licence 2022 /2023	Etablissements proposant les mineures disciplinaires	INSCRITS 2022-2023 Lyon-Est+Lyon-Sud capacités d'accueil
Chimie*	Université Lyon 1	336 + 20 (345 +25)
Physique	Université Lyon 1	150 (160)
Mathématiques	Université Lyon 1	33 (35)
Sciences de la Vie et Environnement*	Université Lyon 1	709 + 24 (730 +25)
Sciences pour la santé	Université Lyon 1	36 (40)
Energie électrique, Electronique, Automatisme	Université Lyon 1	34 (35)
Sciences Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)	Université Lyon 1	59 (60)
Sciences de la Vie – Biologie et humanités	Institut catholique de Lyon	96 (100)
Droit*	Université Lyon 3	94 (75 + 25)
Psychologie	Université Lyon 2	33 (35)
Sciences cognitives	Université Lyon 2	31 (35)



L'accès MMOPK via L-AS

→ 45% en 2022-2023 : 15% L-AS1 + 30% L-AS2/3



LICENCE proposant option Accès Santé (L-AS1) 2022/2023	Etablissements proposant les L-AS	Inscrits 2022-2023 <i>Capacités d'accueil</i>
Portail MI (Mathématiques et Informatique)	Université Lyon 1	32 (35)
Portail PCSI (Physique Chimie Sciences de l'ingénieur)	Université Lyon 1	59 (70)
Portail BG2S (Biosciences et Géosciences)*	Université Lyon 1	134 (150)
Mention Sciences pour la santé*	Université Lyon 1	(40)
Portail STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives*)	Université Lyon 1	29 (35)
Mention Sciences de la Vie – Biologie et humanités	Institut catholique de Lyon	
Mention Droit	Université Lyon 3	
Mention Psychologie	Université Lyon 2	
Mention Sciences Cognitives	Université Lyon 2	

*Accès Kiné

FOCUS SUR LES NOUVELLES VOIES D'ACCÈS AUX ÉTUDES DE KINÉSITHÉRAPIE

**Institut des sciences et techniques de réadaptation de l'Université Claude
Bernard Lyon I (UCBL)**

**Pourront intégrer une 1^{ère} année à l'Institut de Formation en Masso-
Kinésithérapie (IFMK), les étudiants ayant validé :**

- Parcours Spécifique Accès Santé (PASS) – filière médecine de Lyon 1 (places = 55)
- LAS Sciences pour la santé de Lyon 1 (places = 5)
- LAS sciences de la vie et environnement de Lyon 1 (places = 5)
- LAS STAPS de Lyon 1 (places = 5)



PARCOURSUP

**La plateforme d'information et d'accès à
l'Enseignement Supérieur**



PARCOURSUP, C'EST QUOI ?

Un portail unique pour :

- S'informer
- Créer son dossier électronique
- Se porter candidat
- Constituer ses dossiers de candidature
- Suivre ses candidatures jusqu'à son admission



PARCOURSUP : QUELLES SONT LES FORMATIONS CONCERNÉES DANS L'ACADEMIE ?

A l'université	Au lycée	Autres (écoles,...)
✓ Licence (L1) ✓ PASS/L.ASS ✓ BUT, DEUST ✓ DCG (Diplôme de Comptabilité et Gestion) ✓ Cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles (Lyon1) ✓ DU (Diplôme d'université)	✓ BTS, BTSA ✓ CPGE ✓ DTS (diplôme de technicien supérieur) ✓ DMA (Diplôme des métiers d'art) ✓ MC (Mention complémentaire) ✓ MAN Mise à Niveau Hôtellerie ✓ DN MADE	✓ La plupart des écoles d'ingénieurs en 5 ans ✓ Écoles nationales supérieures d'architecture ✓ Classe préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES) ✓ Certaines écoles de commerce ✓ Institut catholique de Lyon ✓ Institut des métiers du notariat ✓ Diplôme d'Etat manipulateur en électroradiologie médicale ✓ Ecoles supérieures d'art (hors académie)



IEP VIA PARCOURSUP

- 7 IEP de province : concours commun (regroupés =1 vœu)
- IEP Grenoble: dossier
- IEP Bordeaux: dossier + entretien
- Sciences Po Paris: dossier + 3 épreuves écrites + oral



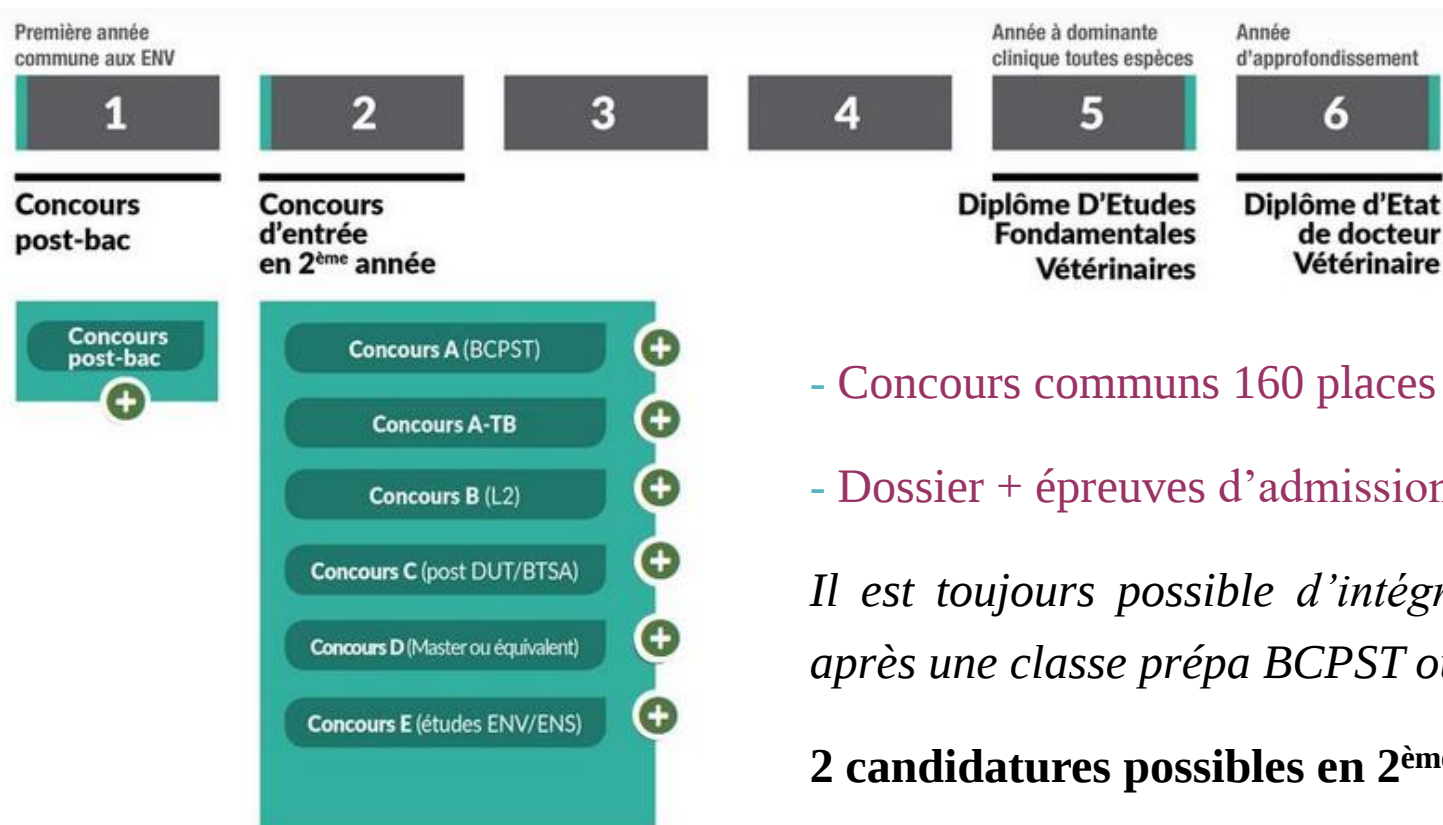
PARCOURSUP : FORMATIONS INTÉGRÉES EN 2021

- ❖ Les 4 écoles nationales vétérinaires (ENV)
 - Concours communs 160 places / 4 ENV
 - Dossier + épreuves d'admission (700 candidats)
 - Epreuves d'admission: 7 ateliers de 10mn
 - ➡ entretiens thématiques, épreuves de logique, de calculs et d'habileté manuelle



FORMATIONS INTÉGRÉES EN 2021 sur Parcoursup

❖ Les 4 écoles nationales vétérinaires (ENV)



- Concours communs 160 places pour les 4 ENV

- Dossier + épreuves d'admission (700 candidats admissibles)

Il est toujours possible d'intégrer une école de vétérinaire après une classe prépa BCPST ou TB, ou BUT

2 candidatures possibles en 2^{ème} année

Ecole privée depuis 2022 : UniLaSalle à Rouen (de 13000 à 17500€ l'année)

CONSULTER LES RÉSULTATS DE RECHERCHE

- **Pour chaque formation trouvée**

- > **Le nombre de places disponibles en 2021** (visible à partir du 20 janvier 2021)

- > **Le taux d'accès en 2020**, c'est à dire la proportion de candidats ayant reçu une proposition d'admission en phase principale

- > **Le pourcentage de candidats admis selon le type de baccalauréat en 2020**

- > **Des suggestions de formations similaires** pour élargir vos choix

- > **Un lien pour accéder à la fiche détaillée de la formation**

Recherche des formations

🔍 Veuillez entrer votre recherche par mots clés, par exemple "licence chimie Toulouse" ou "pass Limoges"

✖ Effacer les filtres

▼ Types d'établissement ?

- ☐ Etablissements 11432/ 11998
- ☐ Etablissements Privés 4891/ 4992

▼ Apprentissage ?

- ☐ Formations en apprentissage 4193/ 4263
- ☐ Formations hors apprentissage 12130/ 12727

▼ Types de formation ?

- ☐ BTS - BTSA - BTSM 8347/ 8693
- ☐ C.M.I - Coursus Master en Ingénierie 86
- ☐ CPGE 810/ 849
- ☐ DCG 103/ 111
- ☐ DEUST 58
- ☐ Diplômes d'université ou d'établissement 33/ 34
- ☐ DUT 938/ 962
- ☐ Etudes de santé 1495/ 1584
- ☐ Formation aux métiers du sport 216/ 224
- ☐ Formations 116/ 122

IFSI Croix Rouge Française Calais - rentrée en septembre (62)

D.E Infirmier

Taux d'accès 47% ?

Places 94 ?

Général 30% Techno 40% Pro 28%

Voir la fiche Formations similaires

I.U.T de Lorient (56)

DUT - Génie industriel et maintenance

Taux d'accès 74% ?

Places 57 ?

Général 46% Techno 54% Pro 0%

Voir la fiche Formations similaires

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse (31)

Architecture

Taux d'accès 12% ?

Places 100 ?

Général 74% Techno 7% Pro 18%

Voir la fiche Formations similaires

Université Clermont Auvergne (Clermont-Ferrand - 63)

Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Droit

Places 80 ?

Voir la fiche

Lycée Jacques Feyder (Epinay-sur-Seine - 93)

BTS - Services - Tourisme

Taux d'accès 15% ?

Places 35 ?

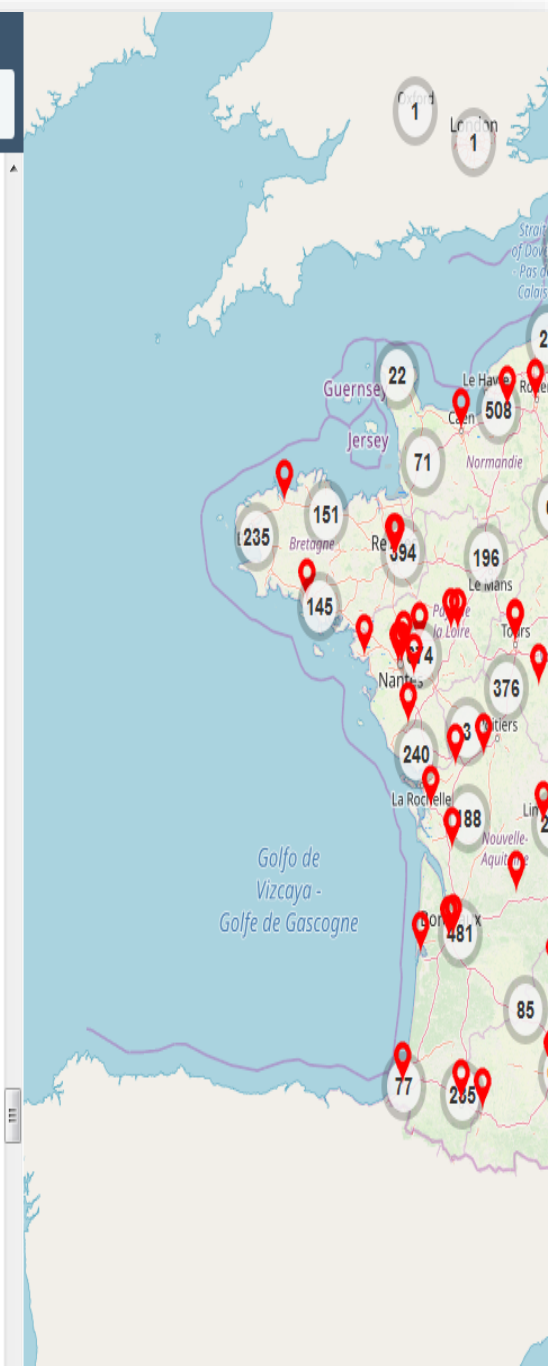
Général 31% Techno 34% Pro 34%

Voir la fiche Formations similaires

CFAI AFPI Pays de la Loire / Pôle Formation PDL-UIMM - La Roche S/Yon (La Roche-sur-Yon - 85)

BTS - Production - Conception de produits industriels - en apprentissage

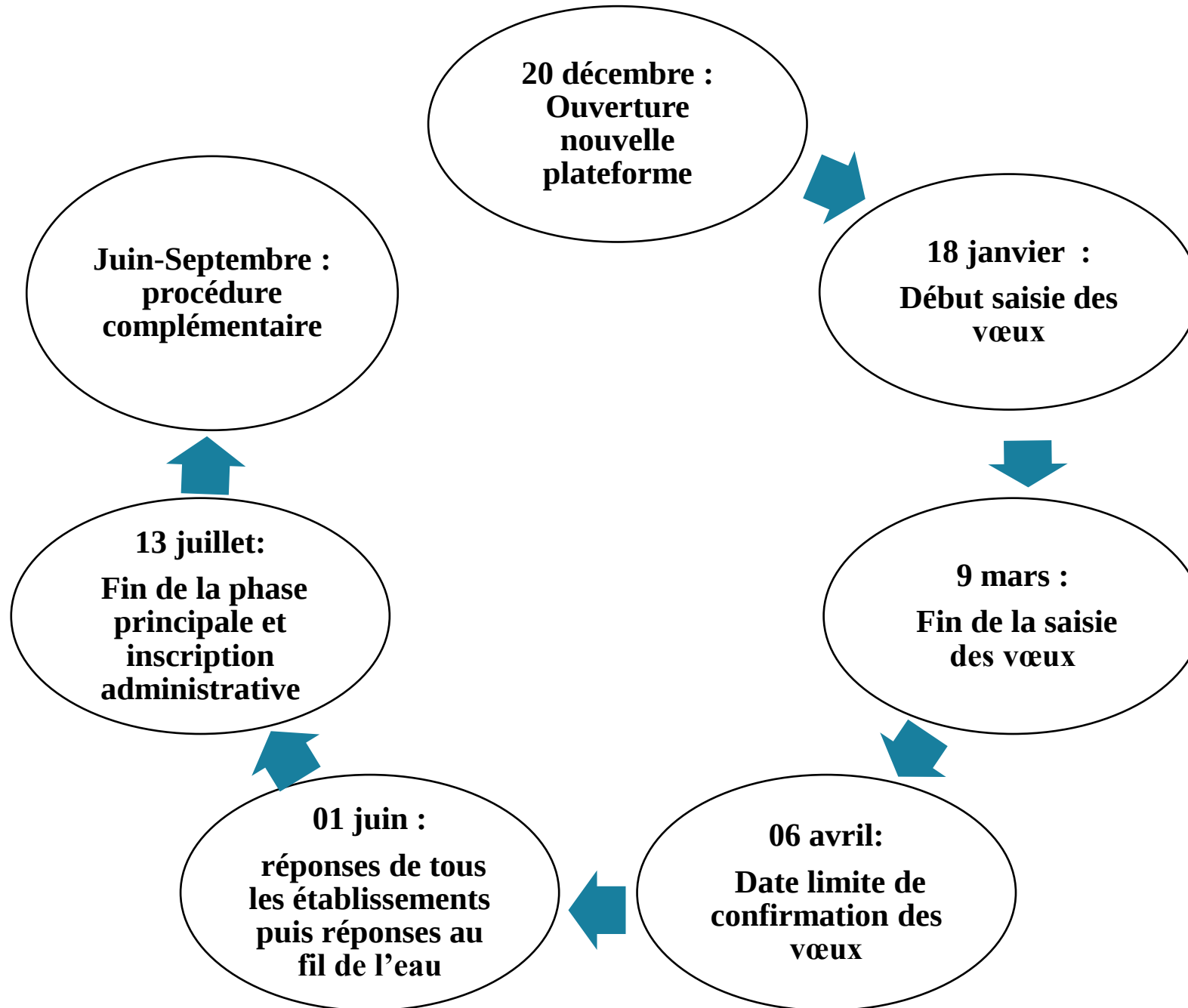
Places 14 ?



CONSULTER LA FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION

- **La formation** : les contenus et l'organisation des enseignements, les langues et options, les dispositifs pédagogiques, les éventuels frais, modalités et calendrier des épreuves écrites/orales prévues par certaines formations sélectives
- **Les connaissances et compétences attendues** : attendus nationaux, attendus complémentaires
- Une rubrique « Bac 2021 » : des conseils sur les spécialités et options recommandées par les formations pour réussir
- **Les critères généraux d'examen des vœux** pris en compte pour l'analyse du dossier (résultats académiques, compétences académiques, savoir-être, motivation et cohérence du projet)
- Des informations sur le processus d'examen des vœux : explications sur le fonctionnement d'une commission d'examen des vœux, informations sur les taux légaux mis en œuvre (ex : taux minimum de lycéens boursiers admis)
- **Les débouchés** : possibilités de poursuite d'études et, à partir du 20 janvier 2021, des indicateurs calculés au niveau national en termes de réussite et d'insertion professionnelle
- **Les contacts des référents de la formation** (référent handicap, responsable pédagogique, étudiants ambassadeurs...)
- **Les dates des Journées portes ouvertes ou journées d'immersion**
- **Les chiffres clés** : l'admission en 2020, le nombre de places en 2021 (à partir du 20 janvier 2021)

CALENDRIER PARCOURSUP



PARCOURSUP

- ✓ Maximum 10 vœux temps plein scolaire + 10 vœux apprentissage
- ✓ Vœux non classés
- ✓ Vœux multiples (sous- vœux)



LES VŒUX MULTIPLES

➔ Qu'est-ce qu'un vœu multiple ?

- > il est composé de plusieurs sous-vœux
- > un sous-vœu correspond à une formation dans un établissement donné
- > un vœu multiple **ne compte que pour un seul vœu** dans le total des vœux
- > le candidat **peut choisir de candidater sur tout ou partie des sous-vœux** qui composent le vœu multiple
- > les sous-vœux d'un vœu multiple ne sont **pas ordonnés**

➔ Quelles sont les formations dont le nombre de sous-vœux est limité à 10 par vœu multiple (limite de 20 sous-vœux au total) ?

- > BTS, BUT, CPGE, DCG, DN MADE, EFTS (Etablissements de Formation en Travail Social)

* La demande d'une CPGE d'un même établissement avec **ET** sans internat compte pour un seul sous-vœu.



LES VŒUX MULTIPLES

➔ **Quelles sont les formations dont le nombre de sous-vœux n'est pas limité ?**

> **Les IFSI (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) et les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse regroupés à l'échelle territoriale.**

A noter : **limitation de 5 vœux multiples maximum par filière**

> **Les écoles d'ingénieurs et de commerce/management regroupées en réseau et qui recrutent sur concours commun.**

> **Le réseau des Sciences Po / IEP (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse)**

> **Le concours commun des écoles vétérinaires**

> **Les parcours spécifiques "accès santé" (PASS) en Ile-de-France regroupés à l'échelle régionale**



RAPPEL DE LA POLITIQUE DES SEUILS

- Arrêté rectoral fixant des pourcentages minimaux d'élèves de série professionnelle dans les sections de techniciens supérieurs (pourcentage minimal fixé par spécialité de STS)
- Seuil minimal préconisé pour l'admission d'élèves de série technologique par spécialité de STS
- Des pourcentages minimaux d'élèves de série technologique ont également été fixés par spécialité de BUT



PARCOURSUP: Admission en licence

- ✓ Secteur des formations : académie
- ✓ Mise en place d'un classement pour les formations en licence (accès aux dossiers des candidats)
- ✓ Proposition d'un parcours de formation aménagé si nécessaire

Deux situations :

- ✓ si capacité d'accueil suffisante, accueil de tous.les candidat.e.s (éventuels parcours personnalisés avec contrat de réussite)
- ✓ si capacité d'accueil insuffisante, priorité aux candidatures dont le parcours, la motivation et le projet sont en cohérence avec la formation envisagée



LES TYPES DE VOEUX

- **Formations sélectives: CPGE, BUT, DEUST, BTS, écoles , etc....**
 - Elles conservent leur droit de refuser un candidat
 - Réponses: oui, non, en attente
- **Formations non- sélectives: licences à l'Université**
 - Elles ne peuvent pas refuser un candidat s'il reste des PV
 - Elles peuvent conditionner l'inscription à l'acceptation d'un parcours pédagogique spécifique si le candidat ne répond pas aux attendus
 - Réponses : oui, oui si, en attente



LES ATTENDUS

Connaissances et aptitudes nécessaires à un lycéen pour entrer dans l'ES

- **Attendus nationaux:** Cadrage national des attendus pour chaque formation
- **Attendus locaux:** les établissements pourront les préciser en fonction des spécificités de leur formation
- Chaque formation affichera les connaissances fondamentales et les compétences nécessaires à la réussite des étudiants



LE PROJET DE FORMATION MOTIVÉ

- ❖ Pour chaque vœu formulé, les élèves doivent expliquer, en quelques lignes, ce qui les motive pour cette formation, expliciter les démarches faites pour la connaître, etc.
- ❖ Pour le rédiger, il est conseillé de tenir compte des attendus et des critères généraux d'examen des vœux
- ❖ Le « projet de formation motivé » doit être décrit dans un encart spécialement prévu à cet effet sur la plateforme. Il est limité à 1500 caractères. Il sera transmis automatiquement aux établissements demandés.



ACTIVITÉS ET CENTRE D'INTÉRÊTS

Cette rubrique facultative peut permettre au candidat de renseigner des informations autres que scolaires qu'ils souhaitent porter à la connaissance des formations qui vont étudier les dossiers :

- ❖ expérience d'encadrement ou d'animation
- ❖ engagement citoyen et bénévolat
- ❖ expériences professionnelles ou stages
- ❖ pratiques sportives et culturelles



LA FICHE AVENIR

Via la fiche avenir, les professeurs et le chef d'établissement formulent une appréciation, qui sera transmise par la plateforme pour chaque vœu, à chaque établissement.

Elle comprend :

- les notes de l'élève (moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe)
- Les appréciations complémentaires du professeur principal
- l'avis du chef d'établissement

La fiche Avenir est consultable à partir du 02 juin.



EXAMEN DES DOSSIERS

Le dossier de chaque lycéen est transmis pour examen aux établissements d'enseignement supérieur. Pour chaque formation demandée, il comporte :

- ❖ le projet de formation motivé
- ❖ les bulletins de 1ère et terminale (1^{er} et 2^{ème} trimestre ou 1^{er} semestre) et les notes aux épreuves anticipées du baccalauréat
- ❖ les pièces complémentaires demandées par certaines formations
- ❖ le contenu de la rubrique « Activités et centres d'intérêt », si elle a été renseignée
- ❖ la fiche Avenir renseignée par le lycée



A PARTIR DU 01 JUIN : REPONSES POSSIBLES

FORMATIONS SELECTIVES

- ✓ **OUI** (proposition d'admission)
 - ✓ J'accepte ou je renonce
- ✓ **EN ATTENTE D'UNE PLACE**
 - ✓ Je maintiens ou je renonce
- ✓ **NON**

FORMATIONS NON SELECTIVES

- ✓ **OUI** (proposition d'admission)
 - ✓ J'accepte ou je renonce
- ✓ **OUI SI** (proposition d'admission)
 - ✓ J'accepte ou je renonce
- ✓ **EN ATTENTE D'UNE PLACE**
 - ✓ Je maintiens ou je renonce

- **1 seule acceptation « oui »**
- **Si le candidat ne répond pas dans les délais, ses propositions d'admission (sauf celle éventuellement déjà acceptée) et ses vœux en attente sont considérés comme abandonnés**
- **Lorsqu'il accepte une proposition d'admission, il peut conserver les vœux en attente qui l'intéressent davantage**



LES DELAIS DE REPONSES

A savoir :

- Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées clairement dans le dossier candidat.



L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ÉLÈVE DE TERMINALE

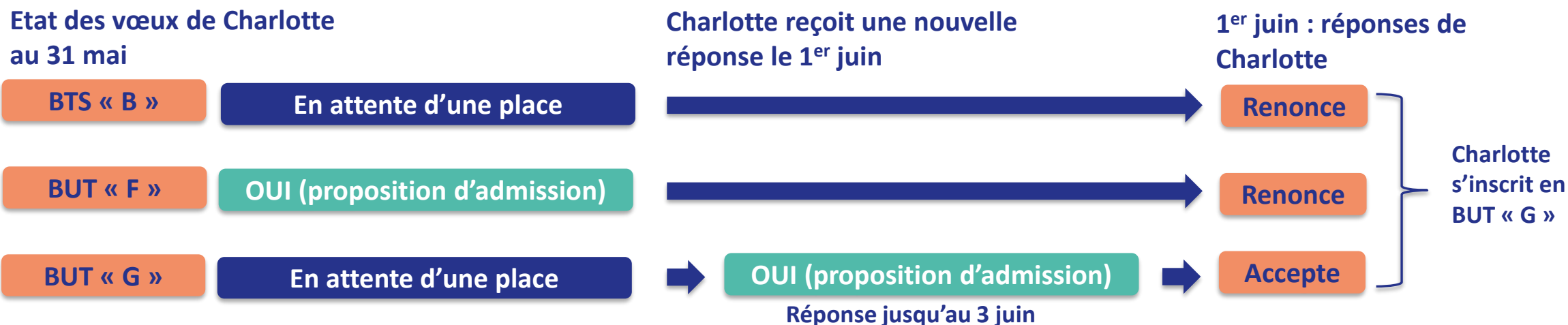
➔ Charlotte a fait 8 vœux, tous confirmés. Le 27 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements

Vœux de Charlotte	27 mai : réponses des établissements	27 mai : réponses de Charlotte	La procédure continue
CPGE « A »	➔ OUI (proposition d'admission) Réponse jusqu'au 31 mai	➔ Renonce	Elle accepte la proposition d'admission en BUT « F » Elle maintient deux vœux en attente : BTS « B » et BUT « G » Elle choisit donc de renoncer aux trois autres propositions d'admission : CPGE « A », Licence « C » et licence « E » Elle choisit de renoncer à un vœu en attente : CPGE « H »
BTS « B »	➔ En attente d'une place	➔ Maintient	
Licence « C »	➔ OUI – SI (proposition d'admission) Réponse jusqu'au 31 mai	➔ Renonce	
CPGE « D »	➔ NON		
Licence « E »	➔ OUI – SI (proposition d'admission) Réponse avant le 31 mai	➔ Renonce	
BUT « F »	➔ OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 31 mai	➔ Accepte	
BUT « G »	➔ En attente d'une place	➔ Maintient	
CPGE « H »	➔ En attente d'une place	➔ Renonce	



L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ÉLÈVE DE TERMINALE

➡ Le 1^{er} juin, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le BUT « G », vœu maintenu en attente :



- Charlotte accepte la proposition d'admission au BUT « G ».
- Elle renonce donc au BUT « F » qu'elle avait précédemment accepté et renonce aussi à son vœu de BTS « B » en attente car il l'intéresse moins que le BUT « G » qu'elle vient d'accepter.
- Il ne lui reste plus qu'à s'inscrire administrativement au BUT « G » une fois les résultats du bac connus.



UN POINT D'ÉTAPE OBLIGATOIRE FIN JUIN

> Quand ?

Du 29 juin au 1^{er} juillet

> Pour qui et pourquoi ?

Pour les seuls candidats ayant des vœux en attente (qu'ils aient accepté ou non une proposition d'admission)

A noter : Les candidats qui ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés.

Pour faire le point sur votre dossier

> Comment ?

Les candidats doivent se connecter et indiquer (avant le 1^{er} juillet 23h59, heure de Paris) les vœux en attente qui les intéressent toujours



UN ACCOMPAGNEMENT DE MAI A SEPTEMBRE

- > **Dès le 27 mai** : les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives (BTS, BUT, école, classe prépa, IFSI...) et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent **demandeur un accompagnement individuel ou collectif au lycée ou dans un CIO pour définir un nouveau projet d'orientation pour préparer la phase complémentaire**
- > **Du 16 juin au 16 septembre** : pendant la phase complémentaire, les lycéens peuvent formuler jusqu'à **10 nouveaux vœux** dans des formations disposant de places disponibles
- > **A partir du 2 juillet** : les candidats peuvent solliciter depuis leur dossier **l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** de leur académie : elle étudie leur dossier et les aide à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles

